

## PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 25/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.

**Étaient présents :** Catherine STARON, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH et Valérie CHANUT

**Absents :** Thierry DILLENSEGER, Pascale MILLOT, Jean Pierre COMBLET, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Serge MICHAUT.

**Pouvoirs :** Thierry DILLENSEGER (pouvoir donné à Catherine STARON), Pascale MILLOT (pouvoir donné à Elyane CLOP), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Anne Marie ISSARTIAL)

**Secrétaire de séance :** Françoise ROUBIN

Madame le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 05/04/2023. Adoption à l'unanimité.  
Françoise ROUBIN est désignée secrétaire de séance.

### DECISIONS

**Décision n°2023-011 du 12/04/2023** portant autorisation donnée à Mme le Maire pour la signature du contrat de maintenance Marescol SAS entretien des cuisines de la salle des fêtes, des salles des séminaires et du centre de loisirs pour un montant annuel de 1380€TTC.

**Décision n°2023\*012 du 14/04/2023** portant autorisation donnée à Mme le Maire pour la signature du contrat de mission de conception et de Maitrise d'œuvre pour la réalisation du parking Louis Vernay à Vourles avec la société Trace aménagement située 70 rue des chantiers Beaujolais à Limas pour un montant de 23914.29€TTC réparti comme suit 12913.71€ pour la part communale et 11000.57€ pour la part CCVG.

**Décision n°2023-013 du 20/04/2023** portant autorisation donnée à Mme le Maire pour la signature du contrat de location et de maintenance complète de sécurité des bâtiments avec la société Ypsilon sise parc d'activités du Château 10 allée des Chazeaux à Messimy pour un montant mensuel de 664.80€TTC mensuel.

**Décision n°2023-014 du 09/05/2023** actant l'avenant n°1 du marché d'exploitation des installations de chauffage eau chaude, sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation pour les communes de Millery et Vourles pour un montant de 14856.90€TTC. Cet avenant acte l'ajout de sites (vestiaires foot) et la suppression de site (alambic-parc locatif) pris en compte pour la commune de Vourles.

**Décision n°2023-015 du 20/04/2023** portant autorisation donnée à Mme le Maire de signer la déclaration de sous-traitance au lot 2 espaces verts pour le marché d'aménagement de parkings au parc de loisirs de la société

Nouveau paysage sise 108 chemin de la fouilleuse à Saint Priest avec la société DIMILO sise 16 route des sables à Chaponost pour un montant de 45000€ HT.

## **DELIBERATIONS**

### **DELIBERATION N° 2023-038: Organisation du Centre de Loisirs sans Hébergement – Adoption du règlement intérieur**

Adoption à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 2023-039: Organisation du périscolaire – Adoption du règlement intérieur**

Adoption à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 2023-40: Accueil des stagiaires BAFA**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention permettant au stagiaire BAFA d'effectuer son stage pratique de 14 jours dans la collectivité en tant que bénévole.

Adoption à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 2023-41 : Désignation du référent déontologue Elu**

IL est proposé de désigner le référent déontologue du cdg69 comme référent déontologue des élu locaux de la commune de Vourles et de confier au cdg69 le soin de mettre à disposition du référent tous les outils nécessaires à la saisine et au traitement des questions dans des conditions visant à garantir la confidentialité nécessaire. La rémunération du référent déontologue sera assurée par le cdg69 dans le cadre de la cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire versée au cdg69

Adoption à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 2023-042: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE – PARTENARIAT TERRITORIAL**

Il est demandé au conseil municipal d'AUTORISER Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du partenariat territorial et de signer tous les documents y afférents.

Adoption à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°2023-043 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Il est demandé au Conseil Municipal, de solliciter une subvention au conseil départemental du Rhône au titre de la

répartition du produit des amendes de police année 2023, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents y afférents

Adoption à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 2023-044 : Institution de la taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE)**

Après en avoir débattu,

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'appliquer sur le territoire communal la taxe locale sur la publicité extérieure pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique et affichage numérique), et pour les enseignes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Point sur les projets et agenda**
- **Tirage au sort des jurys d'assises**

*L'ordre du jour est épuisé*

*Séance levée à 21h00*

*Le Maire*

*Catherine STARON*

*Le secrétaire*

*Françoise ROUBIN*